

Conseil municipal du 17 janvier 2024

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Alain MICHEL, Isabelle BERNARD, Pascal BERNARD, François AUDIGNON, Maxence PEYROU, Josiane GUILLON, Amandine WISNIEWSKY, Patrick ANDRE, Didier ROSEC, Frédérique GALLITRE.

Procurations : Didier LAMBERT à Didier ROSEC, Jean Louis DOS SANTOS à Jacqueline LARTIGUE, Sarah CASTILLO à Josiane GUILLON.

Secrétaire de séance : Pascal BERNARD

Absente : Delphine LUMALE.

Début du conseil municipal à 20h30

1. Adoption du PV précédent

Frédérique GALLITRE demande des explications sur le pourcentage reversé à la commune par la CDC concernant la zone artisanale. Jacqueline LARTIGUE reprend les mêmes explications que celles données lors du conseil municipal précédent.

Concernant la garderie, la personne qui devait venir épauler les agents actuels ne viendra finalement pas. L'emploi du temps de certains agents a donc été repensé.

Frédérique GALLITRE demande la définition de la clause légale concernant la garderie. Jacqueline LARTIGUE donne les explications relatives au nombre d'encadrants nécessaires pour le nombre d'enfants.

Votes : 11 pour et 3 abstentions

2. Adoption rapport CLECT

Didier ROSEC explique qu'il attendait l'ensemble des documents concernant la CLECT. Frédérique GALLITRE demande si la commune n'aurait pas pu négocier davantage. Jacqueline LARTIGUE lui rappelle les conditions de la CLECT.

Pascal BERNARD rappelle que la mandature précédente avait refusé de voter la CLECT, un élu de l'opposition faisait partie de cette mandature. Lors du vote récent de la CLECT, il y a eu la majorité des voix, l'opposition ayant voté favorablement.

Didier ROSEC soutient que ce vote ne concernait pas l'acceptation de la CLECT, mais l'arrêt des démarches judiciaires.

Pascal BERNARD répond que l'arrêt des démarches vaut implicitement acceptation, ce qui est confirmé par Jacqueline LARTIGUE.

Didier ROSEC explique que la charge de travail des agents communaux concernant la base nautique ajoutée à la CLECT n'a pas été estimée. Pascal BERNARD lui explique que le projet a été présenté au conseil municipal en 2022 et que les principes de rétrocession de la base nautique et que le coût d'entretien des espaces verts avait été estimé.

Votes : 11 pour et 3 abstentions

3. Vente parcelle terrain jouxtant parcelle A0456

Le conseil municipal doit voter pour la vente d'une parcelle de terrain permettant l'entrée des propriétaires chez eux. Ces derniers circulaient sur une parcelle communale jouxtant leur propriété.

Le prix sera de 50€ le m². Ce prix a été estimé par Gironde ressource entre 25€ et 50€ le mètre carré

Vote à l'unanimité.

4. Vente parcelle ZA 27 pour installation du pylône tdf

TDF veut acheter le terrain sur lequel l'antenne sera placée.

Frédérique GALLITRE souhaite que la commune négocie le tarif du m2 du terrain. Jacqueline LARTIGUE appellera TDF pour négocier le tarif du m2.

Le seuil minimum pour la vente de ce terrain sera de 50€

Vote à l'unanimité.

5. Création d'un budget ZAC de BOULISSE

Jacqueline LARTIGUE explique l'entretien qu'elle a eu avec Mme DESCHAMP, la trésorière.

Il est nécessaire de faire un budget spécifique pour la zone artisanale, avec les recettes et les dépenses.

La fin des travaux est prévue en mars 2024.

Frédérique GALLITRE revient sur ce projet. Elle part du principe que les coûts ne couvrent pas les recettes. Jacqueline LARTIGUE réexplique que ce projet est un investissement et que les différentes taxes permettront d'équilibrer ce déficit au bout de quelques années qui ne peuvent pas être estimées.

Vote à l'unanimité.

6. Questions diverses

Frédérique GALLITRE demande à participer aux réunions concernant l'éclairage solaire. Alain MICHEL répond que les élus de l'opposition seront invités.

Jacqueline LARTIGUE aborde l'animation fil à fil organisée par les nuits atypiques. Elle trouve anormal le principe de prêter gratuitement le gîte de BACOUREY et de fournir gratuitement les repas aux animateurs et que les autres associations n'ont pas ce privilège. Elle ajoute que ça représente un coût pour la commune en nettoyage, énergie.

Frédérique GALLITRE lui répond qu'une représentation a été offerte aux Beaulacais et aux scolaires. Elle demande si des associations avaient déjà demandé le gîte dans les mêmes conditions. Pascal BERNARD lui dit que le club de Judo de la commune a organisé un stage de judo la première semaine des vacances de la Toussaint et que le club a payé l'occupation du Gîte et les repas des jeunes qui y ont mangé.

Frédérique GALLITRE demande le coût du journal municipal. Elle trouve qu'il y a beaucoup de pages.

Didier ROSEC demande si les véhicules seront entretenus par le nouveau propriétaire du garage Martin, Pierrick CHIARRELI. Jacqueline LARTIGUE répond qu'en effet, les relations avec M. MARTIN sont différentes et bien meilleures avec le nouveau propriétaire. C'est effectif depuis le 1^{er} janvier 2024 et que c'était prévu lorsqu'elle avait eu connaissance de ce changement de propriétaire.

Fin du conseil municipal 21h45